

ARRETE DU MAIRE
13/ODP/11/02/2025

Alain CAYET, Maire de la Commune de St Nicolas Lez Arras,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-2 et L2213-1 et suivants,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la demande de travaux émanant de l'entreprise ENSIO SAS – Rue Charles Darwin – Parc de la Chênaie – 62320 Rouvroy, concernant la réalisation de travaux de pose de chambre télécom et fourreaux rue de la Forge au Fer à Saint Nicolas lez Arras

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des riverains et usagers de voies de la commune.

Objet : Travaux de pose de chambre télécom et fourreaux - Stationnement interdit au droit du chantier - rue de la Forge au Fer

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit rue de la Forge au Fer au droit du chantier, du lundi 24 février au vendredi 21 mars 2025, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Des panneaux réglementaires de signalisation temporaire seront installés de part et d'autre du chantier par l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise devra s'assurer de la bonne tenue des panneaux et installer des éléments de sécurité lumineux pour la nuit.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la MDAD de l'Arrageois,
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S,
- Monsieur le Directeur du S.A.M.U,
- Monsieur le Directeur d'ARTIS,
- Monsieur le Directeur de la C.U.A,
- Monsieur le Directeur du SMAV,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ENSIO SAS

Certifié exécutoire,
Saint Nicolas, le 11 février 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

